

## **Marché de communications vocales et internet**

- Règlement de consultation -

### **1 - Organisme acheteur :**

Mairie de Saint Etienne de Boulogne

Le Village

07200 Saint Etienne de Boulogne

### **2 – Personne responsable du marché :**

Monsieur le Maire de Saint Etienne de Boulogne : Franck BRECHON

### **3 – Mode de passation du marché :**

Procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics.

### **4 – Nature du marché :**

Services de communication de la mairie de Saint-Etienne-de-Boulogne selon descriptif détaillé joint.

### **5 – Lots :**

Le présent marché fait l'objet d'un lot unique et d'une option.

### **6 – Durée :**

Le présent marché sera conclu pour une durée de 24 mois.

### **7 – Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse en terme de coût global annuel appréciée en fonction de son adéquation aux besoins de la commune.

### **8 – Durée de validité de l'offre :**

120 jours à compter du 19/04/2013 (date limite de dépôt).

### **9 – Date limite du retour des offres :**

Vendredi 19 avril 2013 à 12 heures.

### **10 – Adresse de retour des offres :**

Mairie de Saint Etienne de Boulogne

Le Village

07200 Saint Etienne de Boulogne

### **11 – Renseignements :**

Renseignements complémentaires :

Mairie de St Etienne de Boulogne : 04-75-87-11-23

L'entreprise

A....., le .....

Signature

« Lu et approuvé »

Commune de Saint Etienne de Boulogne  
**Marché de communications vocales et internet**

- Descriptif du marché -

Le marché concerne les communications de la mairie et de l'école de Saint-Etienne-de-Boulogne, ainsi que l'accès internet. Il sera passé pour une durée de deux ans.

**1- Etat des lieux :**

La commune de Saint-Etienne-de-Boulogne dispose de deux lignes téléphoniques classiques, desservant deux locaux voisins dans le même bâtiment :

- la Mairie au 04 75 87 11 23
- l'école au 04 75 87 19 81

La ligne de la Mairie, au 04 75 87 11 23 dispose d'une connexion ADSL 1Mo distribuant tout à la fois la Mairie et l'Ecole pour l'ADSL, et par laquelle sont émises les communication téléphoniques sortantes de la Mairie et de l'Ecole. La box ADSL est située à la mairie. L'abonnement actuel permet d'émettre des communications gratuites illimitées vers les numéros de fixes, mais pas vers les portables.

Sur l'année 2012, le total des frais de communication incluant les deux lignes, l'ADSL et les communications s'est élevé à 1502 € ttc.

La commune souhaite donc redéfinir l'ensemble de ses abonnements afin d'en minorer le coût tout en répondant aux besoins suivants.

**2- Etat des besoins :**

*a- Mairie*

La mairie doit disposer impérativement d'une liaison filaire, mais pas obligatoirement d'une ligne France Télécom.

La solution retenue doit permettre l'émission de communications illimitées sur les portables et les fixes ;

*b- Ecole*

L'école doit disposer d'une téléphone fixe propre ou d'un GSM, permettant l'émission de communications illimitées sur les portables et les fixes.

La présence d'une ligne France Télécom n'est pas impérative si elle n'est pas indispensable d'un point de vue technique.

Dans le cas d'un fixe, les appels émis peuvent passer par la box de la mairie qui sera partagée ;

NOTA :La Mairie et l'école doivent disposer d'un numéro distinct chacune.

*c- internet*

ADSL : le débit de 1Mo/s est suffisant et n'a pas à être plus élevé.

La box doit être installée en Mairie, avec liaison filaire sur l'ordinateur de l'école (cablage existant).

**3 – Option :**

Une ligne GSM avec sms et téléphonie illimitée vers fixes ert portables en France sera chiffrée en option (sans fourniture du téléphone).

L'entreprise

A....., le .....

Signature

Commune de Saint Etienne de Boulogne  
**Marché de communications vocales et internet**

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base unique de la consultation.

**A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché**

Mairie de Saint Etienne de Boulogne

Le Village

07200 Saint Etienne de Boulogne

La personne responsable du marché est le représentant de la collectivité compétent pour signer le marché :

Franck BRECHON (Maire).

**B – Engagement du candidat**

Nom, Prénom du signataire :

Adresse et Téléphone :

- agissant pour mon propre compte ;  
 agissant pour le compte de la société ;

1 – Montant

Après avoir pris connaissance du cahier du descriptif et du quantitatif du marché et du règlement de consultation, je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées pour l'ensemble du marché (lot unique) aux prix ci-dessous :

	Solution de base	Option 1 GSM
<b>MONTANT ANNUEL H.T</b>		
<b>T.V.A</b>		
<b>MONTANT T.T.C</b>		

2 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de .....jours à compter du .....

3 – Durée de validité de l'offre

Le présent acte d'engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation.

A....., le .....

Le candidat